

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier - 21700 NUIITS SAINT GEORGES
RCS : BEAUNE B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 741G

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil

Je vous rappelle que votre Conseil de Surveillance est composé de six membres et d'un censeur, chargé de juger de d'analyser les décisions prises par le Conseil :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil de Surveillance
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN et Jacques CALVET, Membres du Conseil de Surveillance
- Monsieur René COLLET, Censeur.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM, Jacques CALVET et René COLLET sont considérés comme membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois.

Le calendrier des réunions du Conseil a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- 5 octobre 2007 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 24 mai 2007 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés de l'exercice en cours ;
 - questions diverses.

- 13 décembre 2007 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 5 octobre 2007 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;
 - communication par le Directoire des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire.
 - résultat consolidé prévisionnel au 30 septembre 2008

- 17 mars 2008 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 13 décembre 2007 ;
 - communication du compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 14 mars 2008 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés du premier semestre de l'exercice en cours ;
 - questions diverses.

- 23 mai 2008 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 17 mars 2008 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés semestriels ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes consolidés semestriels ;
 - examen des chiffres estimés au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2008 ;
 - répartition des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance et aux Censeurs.

Convocations des membres du Conseil

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil de Surveillance sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil de surveillance qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de Surveillance au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil de Surveillance.

Information des membres du Conseil de Surveillance

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS SAINT GEORGES.

Censeur

Le censeur nommé par l'Assemblée générale a pour rôle de juger et d'analyser les décisions prises par les dirigeants. Il participe aux délibérations du Conseil de Surveillance, avec voix consultative. Il peut également être chargé par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de missions spécifiques.

Code de gouvernance - Comités spécialisés

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil de Surveillance veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour. L'évolution des dispositions réglementaires amènera cependant à la création prochaine d'un Comité d'Audit.

Autorisations de conventions par le Conseil et information du Conseil par le Directoire

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

Pouvoirs du Directoire

Aux termes de l'article 12 des statuts de la société, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Il ne peut toutefois, sans y être préalablement autorisé par le conseil de surveillance :

- procéder à tous prêts ou emprunts supérieurs à 762.000 euros,
- acheter ou céder des actifs d'une valeur supérieure à 305.000 euros.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est autorisé à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Le Conseil de surveillance n'a pas nommé de Directeur Général ayant le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire.

Rémunération des membres du Directoire

Le rapport de gestion donne une information détaillée des rémunérations des membres du Directoire.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du Conseil de surveillance est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Procédures de contrôle interne

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directoire,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,

- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Processus de contrôle interne

Eu égard à la taille du Groupe, regroupant moins de 100 personnes sur deux sites, le contrôle interne est centralisé sur le Directoire qui en est donc le principal acteur :

Il définit les orientations du Groupe. Chacun de ses membres dispose de responsabilités organisées par grande fonction : la production, les achats, la logistique, la finance, les ventes et le marketing, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficaces du dispositif de contrôle interne.

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directoire et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de NUIITS SAINT GEORGES des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations

financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

Gestion des risques

Les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est soumis sont liés à la mondialisation du marché du vin d'une part, et aux conditions climatiques et leur impact sur la qualité et la quantité des récoltes d'autre part. S'agissant du contexte concurrentiel sur lequel le Groupe évolue, le Groupe continue de valoriser ses marques, signes du savoir-faire et de la qualité. Il reste toutefois soumis aux choix stratégiques ou de positionnement en gamme des grands distributeurs. C'est la raison pour laquelle il étend sa gamme au-delà des produits de Bourgogne. Le Directoire est à cet égard partie prenante dans les choix de diversification.

Quant à la gestion des approvisionnements, le Groupe entretient des relations privilégiées avec un certain nombre de viticulteurs et anticipe autant que possible ses besoins, en les concrétisant par des contrats d'achats en amont des récoltes, les prix d'achat étant quant à eux déterminés à l'automne par le marché.

Les risques financiers sont de deux ordres :

Le risque de change ne porte pas sur les transactions à proprement parler, les achats et ventes étant réalisées en euros de manière quasi-exclusive, mais sur la compétitivité des produits proposés par rapport à des concurrents supportant des coûts dans des devises différentes.

Le risque de liquidité provient quant à lui des besoins capitalistiques de l'activité, en termes d'agencements et installations, mais également au fort besoin en fond de roulement lié au financement du stock de vins. Le Groupe s'assure à ce titre le soutien de plusieurs établissements bancaires depuis de nombreuses années, et vérifie en temps réel la pérennité de ses engagements et de leurs conditions.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence trimestrielle. Le degré de précision des consolidations trimestrielles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

Conclusion

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.